

Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Vauchamps (51)

VALOREM Valorisons ensemble les ressources de vos territoires

Été 2018

Spécialiste de l'énergie éolienne, la société VALOREM étudie, en étroite relation avec les élus, la possibilité d'implanter un parc éolien sur la commune de Vauchamps. Cette 1^{ère} lettre d'information vous présente VALOREM et les grandes lignes de ce projet.

VALOREM, un pionnier de l'éolien en France

Depuis plus de 20 ans, VALOREM accompagne les territoires dans la valorisation de leurs ressources énergétiques. Nous intervenons du développement de projets à l'exploitation des parcs d'énergies renouvelables, en passant par la construction et la maintenance, en France et à l'international. Premier développeur indépendant de projets éoliens en France, VALOREM a contribué au développement de 800 MW et a investi dans 160 MW éoliens.

Depuis notre agence d'Amiens, un chargé de projet est dédié au développement du projet éolien sur votre commune. Attentif à vos attentes, il est l'interlocuteur référent pour les collectivités, les services de l'État et la population locale. Il s'appuie sur l'ensemble de nos expertises internes ainsi que sur des bureaux d'études extérieurs pour mener à bien un projet adapté aux spécificités de votre territoire.

 **Votre contact VALOREM**
Chargé de Projets

Théo LABAYE
29 Rue des Trois Cailloux
80 000 AMIENS
Tél. : 03 22 09 20 92

theo.labaye@valorem-energie.com
www.valorem-energie.com

Les 5 phases du projet

Le développement d'un projet éolien s'étale sur plusieurs années, depuis l'identification d'un site jusqu'à l'exploitation du parc. Parce que l'évolution du territoire est l'affaire de tous, VALOREM lance les études de faisabilité uniquement après avoir reçu l'accord de la commune concernée. Ainsi, après des échanges avec vos élus et une réunion publique, le conseil municipal de Vauchamps a délibéré favorablement à l'étude d'un projet éolien en juillet 2016.

Le projet de Vauchamps entame son étude de faisabilité.

1 • Pré-faisabilité	2 • Faisabilité	3 • Obtention des autorisations	4 • Construction	5 • Exploitation
2016-2017 Pré-études sur le vent, le raccordement électrique Recherche de servitudes liées à l'environnement et la réglementation Contacts avec les élus Réunion publique (juin 2016) Accords foncier	2018 Etudes techniques : acoustique, vent... Etudes environnementales : paysage, faune, flore, oiseaux, chauve-souris... Validation du projet avec les services de l'Etat et les élus	12 à 24 mois Demande de l'Autorisation Environnementale Instruction par les services de l'Etat Enquête publique Financement du projet	6 à 12 mois Travaux de terrassement, raccordement électrique, fondations, montage des éoliennes... Tests de mise en service	Pendant au moins 20 ans Suivi d'exploitation et maintenance des éoliennes Et après ? Démantèlement et remise en état du site ou changement des turbines

Une campagne de mesures acoustiques à l'automne prochain

La loi française est extrêmement ferme et respectueuse des riverains de parcs éoliens. Au niveau des habitations les plus proches, l'émergence sonore générée par les éoliennes doit être inférieure à 5 décibels le jour et 3 décibels la nuit par rapport au bruit initial (avant l'implantation des turbines). Il nous faut donc connaître avec précision le niveau de bruit ambiant existant actuellement. Avec l'accord des habitants, des sonomètres seront installés à l'automne, à l'extérieur des habitations proches de la zone d'étude (cf. carte ci-contre).

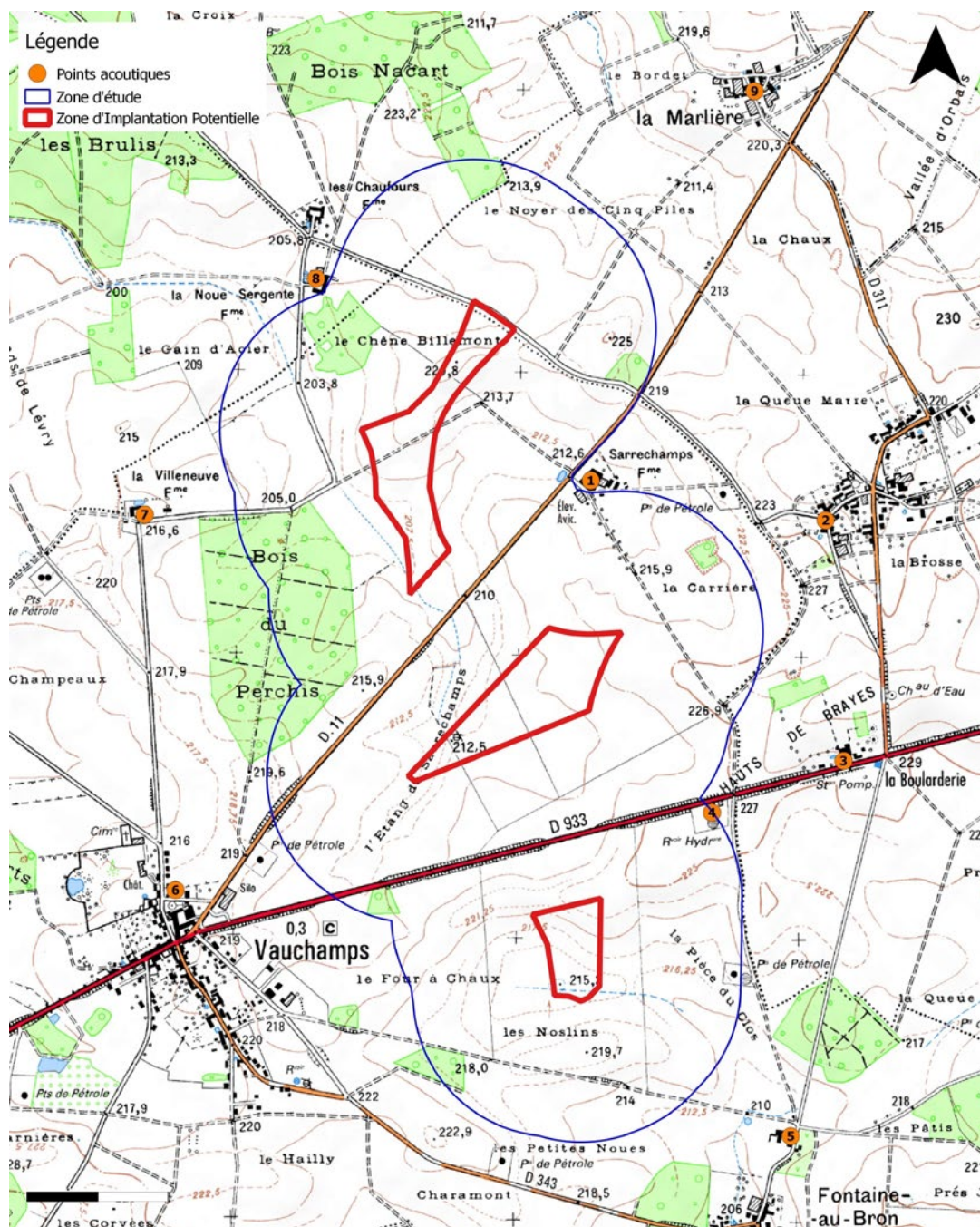


Lettre d'information sur le projet de parc éolien de Vauchamps (51)

La zone d'étude

La zone d'implantation potentielle a été définie en fonction de critères propres à l'installation d'éoliennes :

- Un éloignement d'au moins 500 m des habitations, comme la réglementation française l'impose,
- Une bonne exposition au vent dominant,
- Un raccordement au réseau électrique possible,
- Aucune contrainte majeure liée à l'environnement ou à la réglementation.



Les prochaines étapes

L'étude de faisabilité consiste en une analyse des spécificités de votre territoire au travers d'études techniques et environnementales approfondies. D'ici janvier 2019, VALOREM pourra déterminer, en concertation avec les élus, les caractéristiques du parc (nombre d'éoliennes, localisation, dimensions) tout en veillant à leur adéquation au contexte du site.

Nous vous informerons de l'avancée du projet, notamment par le biais de lettres d'information.

Lettre d'information
Été 2018

Commune de Vauchamps
Directeur de la publication
et impressions : VALOREM
www.valorem-energie.com